



# Fédération SUD Santé Sociaux

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

**Objet : Préavis de grève SUD Santé Sociaux à partir du 10 juin 2021.**

Monsieur le Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national à partir du jeudi 10 juin 2021 à partir de 00h00 et pour une durée illimitée, pour l'ensemble des psychologues.

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- l'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.
- l'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,
- aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.
- Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

Aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

## Les revendications sont :

- Le retrait de l'ensemble des projets et mesures annoncées (cahier des charges de l'ARS Nouvelle Aquitaine et autres régions, mesures administratives et des arrêtés imposant des techniques et méthodes exclusives, en particulier celui relatif aux enfants présentant des troubles neurodéveloppementaux, expérimentations en cours sur le remboursement des consultations et psychothérapies des psychologues, à des tarifs dérisoires...)
- le respect de la loi de 1985, le respect de l'autonomie des psychologues et de la pluralité de leurs méthodes et pratiques.
- La reconnaissance de leur éthique et de leur déontologie élaborée par 21 organisations ou syndicats de psychologues dans un Code qui est régulièrement réactualisé.
- Le retrait de la proposition de loi vue de créer un Ordre des psychologues.

## Et plus généralement:

- Un salaire net minimum à 1700€.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la FPH.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteint par le covid-19.
- L'arrêt de la déréglementation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.
- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiarisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Jean-Marc Devauchelle  
Paris, le 27 mai 2021

